

229

220

Ministère
de
l'Intérieur.

Paris, le 27 juillet 1866

2^e Don

Monsieur, j'ai sous les yeux votre lettre du 8
de ce mois relative à la Statue de M^{le} Lécuyer
par le Sr Cortot pour la grande Salle de
l'École de Rome.

Je vois avec plaisir que le modèle est terminé, que le bloc
est arrivé et que les praticiens vont être mis
à l'œuvre. Il faut hâter l'achèvement de ce
travail et ne pas oublier que la prolongation
de séjour accordée à l'artiste doit expirer
le 31 mars 1866 suivant la décision
de mon prédécesseur.

Quant aux frais de transport du marbre, il a
été dit qu'il serait payé sur les fonds
généraux de opérations de cette nature et non
sur les fonds de l'École. Veuillez m'en donner
la note avec les pièces et j'en ferai acquiescer
le montant ainsi que l'expliquait la lettre
du 3 gbre 1865.

Je n'oublie pas non plus que une gratification
de 1200^{fr} a été promise au Sr Cortot pour son
ouvrage lorsque il l'aurait terminé; je ferai
ordonner cette somme sur les fonds généraux
d'encouragement lorsque vous m'aurez informé de
l'achèvement de la Statue et de la mise en
place. Cette gratification aiderait l'artiste si le
jugement à propos de cette œuvre eu lieu en 1867.
J'ai l'honneur de vous adresser, monsieur, l'attesté avec
de ma fondation.

Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur
Léon

M^{le} Théron, Directeur de l'École de Rome.